

Règlement Sainté Trail Urbain **Cœur Vert**

Article 1 : Organisation

Le Trail Urbain de Saint Etienne (STU) est organisé par l'Office du Mouvement Sportif Stéphanois (OMSS).

Il se déroulera le DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2017.

Article 2 : Parcours

Départ Parc François Mitterand Saint-Etienne
Arrivée Parc des expositions Saint Etienne

- 30km 755m de dénivelé.
- 15km 298m de dénivelé.
- 11km, 236m de dénivelé.

Les trois courses se disputent UNIQUEMENT en individuel : PAS DE RELAIS PAR ÉQUIPES
L'organisateur se réserve le droit pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours ou le kilométrage ainsi que les horaires à n'importe quel moment si les conditions l'exigent avant et pendant la course.

Article 3 : Participants :

La course de 30 km est ouverte aux coureurs nés en 1996 et avant : espoirs, seniors, vétérans. La course, vu le dénivelé, ne peut être ouverte aux coureurs en situation de handicap (**fauteuil**).

Les courses de 11km et 15 km sont ouvertes à toutes les catégories à partir de cadets (2001-2002) sous réserve d'une autorisation parentale pour les moins de 18 ans.

Article 4 : Départ – Arrivée – Horaires :

Le départ des trois courses s'effectuera depuis le parc François Mitterand .

Départ STU 30 :9h
STU 11 : 9h15
STU 15 : 9h30

L'arrivée sera jugée devant le Parc des Expositions pour les trois courses.

Barrière horaire : Les concurrents arrivant après 12h00 au Puits Couriot, seront hors course et devront rendre impérativement leur puce au responsable du site. **Ils pourront finir le parcours sous leur propre responsabilité.**

Article 5 : Sécurité :

Des signaleurs seront présents sur l'ensemble du parcours, particulièrement aux endroits dangereux et bifurcations. **Un marquage au sol** et de la rubalise indiqueront la direction. Une assistance médicale est assurée par un médecin et des secouristes. Pour le STU 30km, le port d'une réserve d'eau (porte bidon ou camelbak) est exigé.

En cas d'abandon, pour éviter les recherches ou le déclenchement des secours, il est impératif de le signaler à un poste de ravitaillement ou à un contrôleur et de restituer dossard et puce à l'organisation.

Ravitaillements sur le parcours :

Le parcours STU 30 km se fait en semi-autonomie : les participants emportent obligatoirement une réserve d'eau minimale de ½ litre.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement notamment en conservant avec eux les emballages de gels et barres énergétiques, etc ... Tout manquement à cette règle entraînera leur disqualification.

Article 6 : Inscriptions :

Conformément à la réglementation des courses hors stade, pour que toute inscription soit valide, chaque participant doit être titulaire :

- d'une licence athlé compétition, athlé entreprise, athlé running ou pass running délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme ou d'une licence sportive au sens de l'article L 131-6 du code du sport délivrée par une Fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître par tous moyens la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition (FSGT, FSCF, UFOLEP, UNSS ou UGSEL. Ou d'une licence délivrée par la FF de Triathlon, de course d'Orientation ou de Pentathlon Moderne.

Les autres participants doivent posséder un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif d'accident. Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Article 7 : Droits d'engagement :

STU 29 KM

Jusqu'au 4 novembre 2017 :	27€ (Repas inclus)
à partir du 5 novembre 2017 :	30€ (Repas inclus)

STU 16 KM

Jusqu' au 4 novembre 2017 :	16€ (+ 11€ repas)
à partir du 5 novembre 2017 :	20€ (+11€ repas)

STU 11km

Jusqu 'au 4 novembre	10€ (+ 11 ^e repas)
à partir du 5 novembre	14€ (+11€ repas)
Repas accompagnateur	11€

- Inscriptions

> En ligne sur le site : www.sainte-trail.com ou **LOGICOURSE.fr** à partir du 7^{er} juillet et jusqu'au vendredi 17 novembre minuit

> Ou sur papier, avant le 12 **novembre 2017** dernier délai, bulletin téléchargeable sur le site.

Règlement par chèque à l'ordre de l'OMSS - STU par courrier à l'adresse suivante :

OMS Saint Etienne STU 42
Stade Henri Lux,
1, rue de la Tour
42000 Saint Etienne

Une inscription n'est définitive qu'à réception du dossier complet comprenant : le bulletin d'inscription, le paiement, le certificat médical (de moins d'un an) de non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou sa photocopie.

> Inscriptions possibles sur place Parc des Expositions : samedi 18 de de 10h à 18h en fonction des dossards disponibles.

Dimanche 19 novembre inscriptions possibles UNIQUEMENT POUR LE STU 11KM

Article 8 : Les dossards :

La remise des dossards s'effectuera

VENDREDI 17 NOVEMBRE de 17h à 20h et samedi de 10h à 18h et dimanche 19 de 7h à 8h45 (A ÉVITER VU L'AFFLUX DE COUREURS) seulement pour le 11km.

Article 9 : Classements– récompenses :

La remise des prix s'effectuera à partir de 12h30,

Seront récompensés les trois premiers au scratch masculin et féminin et les premiers de chaque catégorie.

Pas de cumul :

Un concurrent qui pourrait cumuler deux podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux (dans notre cas : le scratch).

Remise de récompenses :

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Article 10 : Assurance :

Responsabilité civile

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une responsabilité civile pour la durée de l'épreuve auprès de **MAIF** Saint Etienne. Cette assurance couvre les conséquences de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et des participants.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration et de course sans dossard.

Individuelle accident

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Article 11 : Droit à l'image :

Les concurrents, de par leur participation au « STU » autorisent les organisateurs ainsi que les ayants droits tels que médias et partenaires à exploiter les images sur lesquelles ils pourraient apparaître. «**I-VISION** » sera présent sur le parcours et proposera des photos des coureurs à l'arrivée.

CNIL :

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse et numéro de dossard.

Article 12 : Annulation- Remboursement :

Aucun remboursement n'est prévu hormis en cas de force majeure (annulation de la course du fait de l'organisateur)

Article 13 : Litiges :

Tout litige sera tranché par l'organisateur de la course.

Article 14 : Engagement contractuel :

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter, sans restriction, l'ensemble des dispositions.